

Rapport 2009



Centrale de stockage de semences Projet PAN 03-51

Auteurs

Geert Kleijer, Banque de gènes nationale
Agroscope Changins-Wädenswil
1260 Nyon

Rapport 2009

La centrale de stockage et de distribution de semences de plantes potagères est un organisme indispensable pour assurer deux tâches essentielles: une bonne conservation et une mise à disposition des variétés de plantes potagères dans la banque de gènes nationale, après leur régénération par ACW ou par les projets PAN03-84 et PAN03-87. De plus, la centrale s'occupe des lots de variétés de la liste positive, obtenus directement des organisations, qui ne figuraient pas encore dans la banque de gènes nationale. Elle assure:

1. Le stockage de semences des accessions régénérées dans des conditions optimales.
2. Le maintien du pouvoir de germination.
3. La mise à disposition de la semence pour les organisations et les tiers.

ACW Changins offre des conditions optimales pour le stockage à long terme à -20°C et à moyen terme à $+4^{\circ}\text{C}$. Les lots conservés à $+4^{\circ}\text{C}$ sont utilisés pour l'échange et la distribution de la semence aux utilisateurs. Le stockage à -20°C assure la conservation et la sauvegarde, à long terme, d'une accession dans la collection de base. La banque de gènes nationale d'ACW a déposé la plupart de ces accessions de céréales dans le stockage de sécurité de Svalbard, en Norvège. Les accessions des plantes potagères seront également déposées dans ce stockage de sécurité courant 2010 – 2011.

La centrale collabore étroitement avec les projets PAN 03-84 et PAN 03-87, qui ont pour but la régénération de 30 variétés d'espèces de plantes potagères.

Parmi ces 30 variétés, se trouvent des espèces autogames et allogames, qui peuvent être annuelles ou bisannuelles avec, pour chaque catégorie, des spécificités pour la multiplication des semences. De plus elle collabore avec toutes les organisations qui possèdent des variétés de la liste positive.

En 2009, nous avons reçu les semences de 11 variétés annuelles, semées en 2008 et de 20 variétés bisannuelles, semées en 2007. La quantité de semences livrée par le projet PAN 03-84, était parfois assez faible, en raison de dégâts dû à la grêle.

La procédure, après réception des échantillons, correspond à des standards de qualité, valables pour la banque de gènes nationale.

1. Contrôle visuel de la qualité des semences (impuretés, dégâts d'insectes, etc)
2. Détermination, si nécessaire, du pouvoir de germination, grâce à des méthodes adaptées à chaque espèce
3. La semence reçue est conservée à $+4^{\circ}\text{C}$
4. La semence est séchée pendant deux semaines à $+25^{\circ}\text{C}$ et une humidité relative à 10%. La semence séchée est répartie dans plusieurs sachets en aluminium plastifié, dûment étiquetés, qui seront mis au congélateur à -20°C .
5. Le solde, conservé dans des sachets en papier, est disponible pour satisfaire aux demandes des utilisateurs suisses ou étrangers.

Le choix des variétés à multiplier est déterminé par le groupe de travail légumes de la CPC. Les variétés proviennent soit de la banque de gènes nationale, soit d'organisations privées telles que Sativa, Samengärtneri Zollinger ou Pro Specie Rara. Toutes les variétés multipliées se trouvent sur la liste positive. Les variétés qui ne se trouvent pas encore dans la banque de gènes nationale y seront ajoutées dans les années à venir.